

Communiqué de presse conjoint

du ministère de l'Intérieur français et du ministère de l'Intérieur d'Albanie

Le ministre de l'Intérieur de la République française, M. Christophe CASTANER, a reçu place Beauvau, le 26 mars 2019, le ministre de l'Intérieur de la République d'Albanie, M. Sandër LLESHAJ.

Dans le contexte du processus de rapprochement de l'Albanie de l'Union européenne, les deux ministres ont évoqué les enjeux migratoires et les questions de sécurité et de lutte contre la criminalité organisée.

M. CASTANER et M. LLESHAJ ont dressé un bilan de l'action conjointe engagée au titre du plan d'action conjoint franco-albanais de juillet 2017 pour lutter contre l'immigration irrégulière albanaise en France.

Ils se sont félicités de l'action entreprise par l'Albanie pour tarir les flux migratoires irréguliers, avec en particulier 35 000 mesures d'interdiction de départs présentant un risque migratoire, des actions de communication sur les conditions de séjour dans l'espace Schengen, le déploiement d'officiers de liaison albanais au sein des services du ministère de l'Intérieur français dans le cadre d'un accord conclu entre la France et l'Albanie, et une coopération déterminée pour faciliter la réadmission en Albanie de près de 3200 ressortissants albanais en situation irrégulière en France en 2018.

Les deux ministres ont également noté les actions entreprises par la France, notamment pour appuyer le contrôle des départs irréguliers depuis l'Albanie, assurer des contrôles des entrées de ressortissants albanais aux frontières françaises, et réduire l'attractivité du recours à la demande d'asile en France par des ressortissants albanais -l'Albanie étant considérée par la France comme un pays d'origine sûr- en particulier en appuyant les efforts engagés par l'Office de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) pour prioriser et accélérer le traitement des demandes d'asile albanaïses.

Lors de leur entretien, M. CASTANER et M. LLESHAJ sont convenus de renforcer leur action. Les deux ministres de l'Intérieur se sont entendus en particulier sur les mesures nouvelles suivantes:

- renforcer l'échange d'informations et de statistiques entre la France et l'Albanie en mettant en place des groupes de travail entre administrations pour renforcer la lutte contre les réseaux de passeurs et de criminalité

organisée transnationale, et amplifier le nombre d'opérations coordonnées de démantèlement de réseaux de criminalité organisée transnationale;

- accroître la coordination pour traiter la question des mineurs isolés albanais en France, et renforcer par ailleurs le contrôle des départs du territoire albanais de mineurs de plus de 16 ans;

- assurer la mise en œuvre systématique en France des dispositions, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019, de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, afin d'accélérer les procédures d'asile, ainsi que les procédures d'éloignement du territoire français des ressortissants albanais déboutés du droit d'asile;

- réduire l'attractivité des conditions matérielles d'accueil en France en réévaluant les modalités de délivrance de l'aide aux demandeurs d'asile (ADA);

- renforcer le nombre d'éloignements d'Albanais en situation irrégulière en France, en délivrant un nombre accru d'obligations de quitter le territoire français et en multipliant le nombre de vols groupés en vue de réadmissions en Albanie.

Pour Christophe CASTANER, *«les actions entreprises conjointement par l'Albanie et la France jusqu'à présent ont fait leurs preuves avec une diminution de 25% de la demande d'asile albanaise en France en 2018. Le niveau injustifié de cette demande d'asile doit encore baisser, c'est l'objet des décisions fortes que nous avons prises avec mon homologue Sandër LLESHAJ aujourd'hui. A son invitation, je me rendrai en Albanie dans les prochains mois pour faire un point sur la mise en œuvre de ces mesures ».*

Pour Sander LLESHAJ, *«la coopération sans précédent que nous lançons avec la France s'inscrit dans la continuité du partenariat bâti entre l'Albanie et la France par le Premier ministre Edi RAMA et le Président de la République Emmanuel MACRON. Elle témoigne de la volonté de l'Albanie d'être un partenaire responsable œuvrant à une coopération étroite avec ses partenaires stratégiques européens ».*

Les deux ministres se sont par ailleurs félicités des avancées réalisées par l'Albanie dans la mise en œuvre des réformes conduites dans le cadre du rapprochement entre l'Albanie et l'Union européenne.

